

BAFACM et vice versa

À la lumière de l'histoire de l'Éducation populaire, on constate que l'animation volontaire s'est organisée dans un même mouvement et un même élan à mesure que se développaient les centres de vacances et de loisirs, désormais accueils collectifs de mineurs (ACM). L'évolution de ce secteur oblige aujourd'hui à penser plus encore la relation entre animation volontaire et animation professionnelle.

Aujourd'hui quasiment plus qu'hier, les ACM n'existent que dans un maillage fort et générique, entre animation volontaire et animation professionnelle. Ainsi dans la formation Bafa, le stage pratique est sous la responsabilité du directeur de la structure, lequel est très majoritairement un professionnel de l'animation.

Nous avons déjà dit, dans ces colonnes, que les ACM, dans la forme déterminée par leur histoire, ne pouvaient exister que dans la même dynamique que celle de l'animation volontaire. L'affirmation valant d'ailleurs par son contraire. Non que « l'animation professionnelle » soit étrangère au phénomène, mais parce que sa place n'y est pas de même nature. Il est étrange que l'expression « animation volontaire » fonctionne de façon autonome, au contraire de celle d'« animation professionnelle ». En effet, quand, au hasard des conversations, on évoque les animateurs « volontaires », implicitement, on parle quasiment toujours d'animateurs Bafa. Et voilà une fonction, une responsabilité, une façon d'entrer dans la vie sociale qui se définit par sa formation ! Comme si on pouvait dire : « Tiens, ce matin j'ai amené ma voiture chez mon garagiste CAP ou mon garagiste Bac pro ». Au-delà de la boutade, on peut y voir une autre réalité.

LES PARTICULARITÉS DU BAFACM

Le Bafa est en effet une formation particulière, pour de multiples raisons. Diplôme non professionnel, il valide une démarche d'animation volontaire, totalement liée aux principes et aux valeurs de l'Éducation populaire, sans jamais y faire référence dans ses attendus réglementaires. Rappelons-nous que les diplômes de l'animation professionnelle font eux, explicitement référence à l'Éducation populaire. Autre particularité, c'est spécifiquement une formation en alternance, dont l'axe fort, pour ainsi dire « le juge de paix » reste le stage pratique, confrontation au réel, temps fort de la formation pour le stagiaire, en même temps que dynamisation des pratiques sur le terrain, soutien quasi logistique de l'augmentation du nombre des participants sur les temps de vacances scolaires et temps fort du travail et de la responsabilité des directeurs de structures, chargés de cette formation, à ce moment-là. Dernière particularité, en tous cas en ce qui concerne notre propos, c'est une formation courte, pour un temps de pratique sur le terrain qui s'amenuise (de 3 ans de durée moyenne d'activités dans les années 1980 et 1990, à moins de 18 mois actuellement), et qui laisse des traces indélébiles dans les mémoires, autant pour la personne qui l'aura suivie, que pour les structures qui auront bénéficié de l'apport de cette animation volontaire. Vu sous l'angle de ce qui précède, les ACM ne

vaudraient que par l'activité des animateurs (et, même s'ils sont de moins en moins nombreux) des directeurs « volontaires » ? Ce serait un déni de réalité !

UN LIEN ÉTROIT ENTRE VOLONTAIRES ET PROFESSIONNELS

En réalité, aujourd'hui quasiment plus qu'hier, les ACM n'existent, et à notre avis, ne pourront exister que dans un maillage fort et générique, entre animation volontaire et animation professionnelle. Cela est vrai dans le cadre de la formation Bafa. Le stage pratique est sous la responsabilité du directeur de la structure, lequel est très majoritairement un professionnel de l'animation – il était auparavant bien souvent un professionnel de l'éducation, au sens large. En raccourci, le champ de l'animation professionnelle prend en charge, pour le moins, la moitié de la formation des futurs animateurs. Pour autant, ces mêmes directeurs sont-ils préparés à cette responsabilité ? Si dans le cadre du Bafd, autre diplôme non professionnel, préparant spécifiquement à la direction, le rôle formateur est un des piliers de la formation, l'est-il dans les formations à l'animation professionnelle ? L'accueil, le suivi, la formation initiale (parce que les trois temps de la formation Bafa restent de la formation initiale) des stagiaires Bafa, des animateurs volontaires font-ils partie, suffisamment, de la formation des cadres de l'animation professionnelle ? Pourtant, c'est bien dans cette fonction de formation de l'autre, de formation à une fonction, mais aussi d'accompagnement vers une citoyenneté concrète et active, que les professionnels de l'animation assurent leur « vocation » d'acteurs de l'Éducation populaire.

Alain Ghéno

[Les Cahiers de l'Animation n°75](#)